



Martine WARNIER



Edito

BYE BYE 2020 ! 2021 NOUS VOICI !

Ouf ! Nous avons enfin quitté cette maudite année pendant laquelle la pandémie a ébranlé tous nos repères, toutes nos convictions. Pour des raisons différentes, toutes les générations ont été impactées et la pauvreté a augmenté.

Les mesures contraignantes ont permis de limiter la propagation de la pandémie. Même si jugées insuffisantes, des aides financières sans précédent pour les personnes et pour les entreprises ont été distribuées et le cinquième risque a enfin été acté !

L'Europe a également joué son rôle par le biais de la Banque Centrale Européenne.

A la CFDT, on a dû et on a su s'adapter. L'UTR a maintenu ses activités, gardant le contact avec les militants et les adhérents, en réglant les problèmes immédiats et en préparant l'avenir. Les mandats dans les structures de la CFDT mais aussi dans tous les lieux de concertation (CCAS*, CCC*, CDCA*) ont été respectés.

En 2021, l'arrivée du vaccin constituera le véritable moyen d'éradiquer cette maladie, de mettre fin à cette crise sanitaire et nous donne des raisons d'espérer. L'Europe, elle, devra valider son plan de relance économique. En France, le gouvernement devra tenir ses promesses, notamment sur la loi grand âge et sur les modalités d'application du 5^{ème} risque. La CFDT y veillera et ne se satisfera pas de simples annonces !

Enfin, l'UTR garde l'objectif de maintenir son congrès prévu le 25 mars 2021. La décision ne pourra être définitive qu'après le 20 janvier, avec les annonces du Président MACRON.

Ainsi donc, nous avons un véritable espoir de tous revivre rapidement une année à peu près normale. En attendant, l'UTR continuera de vous informer, de défendre vos intérêts et d'être au plus près de vous par tous les moyens.

Votre UTR vous souhaite une bonne année 2021. Plus que jamais l'expression « bonne année, bonne santé » prend tout son sens. Continuez à prendre soin de vous !

(*) CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, CCAS : Conseil Communal d'Action Sociale, CCC : Centre Communal de Concertation

Sommaire

Vie des sections

AG ULR de Halluin p2

Les Commissions

Etre aidant p2

Témoignage

Les chiens guides d'aveugles p.3

Informations

Cotisations syndicales et impôts p4-5

Enquête EHPAD p6

Carte CEZAM p6

MGEN P7

L'ARHOS p7

Vie de l'Organisation

Le congrès de notre UTR p8

AGENDA

p8

Bon de commande carte
CEZAM en page 6

ÊTRE AIDANT !

Dans notre UTR, des militants, intéressés par la bientraitance, sont proches aidants, et participent aux Conseils de la Vie Sociale. La CFDT Retraités, depuis des années, attache une grande importance à la représentation des usagers et à la prévention collective de la maltraitance. C'est pourquoi l'UCR CFDT a édité un guide comportant une quarantaine de fiches (guide disponible sur demande à l'UTR).

Ce guide comporte cinq chapitres :

- Réalités et principes
- Conseils de Vie Sociale (CVS) : rôle, composition, fonctionnement.
- Conseils et bonnes pratiques
- Les proches aidants : la situation des proches aidants, leurs droits.

Autres conseils

- Le prendre soin et la bientraitance.
- Autres règles et prestations.



La CFDT est mobilisée depuis des années pour les proches aidants. Elle a obtenu des avancées avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Les membres de la commission santé de notre UTR ont réalisé une affiche et un dossier, actualisés et mis à jour régulièrement. Ce guide est destiné aux militants CFDT des entreprises pour qu'ils puissent informer les adhérents et les salariés sur leurs droits en tant qu'aidants. Puis le plan gouvernemental pour les aidants de 2020 a ouvert de nouveaux droits sociaux.

Le département du Nord vient d'ailleurs de sortir un guide, vous pouvez le retrouver ainsi que des informations et adresses utiles sur le site : lenord.fr/jesuisaidant (https://lenord.fr/jcms/prd1_538993/je-suis-aidant) ou dans les relais autonomie.

Des militants de la CFDT Retraités Métropole Lilloise vous représentent dans les Relais Autonomie (ex. CLIC). Si vous rencontrez des problèmes, vous pouvez les contacter.

En adressant vos demandes à l'UTR par mail : metropolelilloise@retraites.cfdt.fr ou par courrier à UTR CFDT - 254 Bd de l'Usine - 59000 LILLE

VIE DES SECTIONS

Halluin, une assemblée générale au format Covid

Pourtant *ordinaire*, notre assemblée générale de l'Union locale des Retraités Vallée de la Lys avait une allure particulière en ce lundi 12 octobre. La Covid 19 recommençait ses ravages et a éloigné plusieurs adhérents des lieux de rencontres, susceptibles de devenir des foyers de contamination.

Nous étions quelques-uns à nous réunir dans la grande salle de l'Epi pour satisfaire aux exigences d'une AG. Celle-ci était bien préparée, les interventions structurées. Les propos ont été rapportés auprès de chaque adhérent par le biais d'Infoly, notre feuille d'informations électronique.

Cette assemblée a été aussi l'occasion d'honorer la mémoire de ceux qui nous ont quittés, notamment Bernard Vangaeveren, trésorier de notre association, disparu subitement le 25 août dernier.

Parmi les sujets abordés : la place des retraités dans le secteur, le rôle des hôpitaux publics, le fonctionnement des Ehpad, la fracture numérique, les partenariats à poursuivre, notre développement, le congrès de l'UTR à Bousbecque ...



Les intervenants ont insisté sur le rôle irremplaçable des associations pour développer la communication sur des sujets essentiels : la nouvelle branche « autonomie », le rôle et les tarifs des mutuelles, les nouveaux services aux personnes âgées, les logements ...

Du pain sur la planche donc pour les responsables dont les mandats, pour plusieurs, ont été renouvelés. Bienvenue à notre nouveau trésorier, Raymond Massal.



Ghislaine DHELLIN, notre maquettiste, est famille d'accueil et bénévole à l'Association chiens guides d'aveugles Centre Paul Corteville de Roncq. Elle nous présente sa vocation et ce centre.

J'ai travaillé pendant plus de 30 ans avec une collègue non voyante accompagnée de chiens guides d'aveugles et j'ai découvert le formidable binôme que forment le maître ou la maîtresse et son chien. Et comme j'adore les chiens, il m'est venu comme une évidence de participer à cette superbe complicité, lors de mon passage à la retraite.

Grâce au chien guide, le déficient visuel retrouve l'autonomie et la sécurité dans ses déplacements, mais aussi du lien social. Et lorsqu'il est chez lui, son chien devient un merveilleux ami qui lui donne beaucoup d'amour. C'est surtout là qu'intervient la famille d'accueil.



LABEL, ma 1^{ère} élève chien guide, est arrivée à la maison en novembre 2015 à l'âge de 2 mois. Mon premier rôle a été d'en faire un très bon chien de maison : la propreté, ne pas monter sur les fauteuils, les escaliers, ne pas faire de bêtises. Ensuite, il y a la socialisation en extérieur : la marche en laisse avec quelques règles à respecter lors des sorties en ville et surtout l'emmener dans le plus de lieux publics possible, grâce à son gilet bleu : magasins, centres commerciaux, cinéma, théâtre, en vacances, etc. Mais tout cela avec surtout beaucoup d'amour. En fait, il faut bien doser l'éducation et les moments de câlins afin d'en faire un chien bien dans sa tête. A 1 an, le chien entre à l'école où il est pris en charge par un moniteur pour apprendre son métier de chien guide d'aveugles. Vers 2 ans, il passe son Certificat d'Aptitude à Guider (CAG), et il peut alors être remis à un déficient visuel.

Pour la famille d'accueil, cette remise est l'aboutissement de tout ce qu'elle a apporté à son chien. Et lorsque j'ai vu, pour la 1^{ère} fois, Label guider sa maîtresse et la regarder avec des yeux pleins d'amour, quelle émotion !!! J'ai su que j'avais rempli « mon contrat » : redonner du bonheur et de l'autonomie.

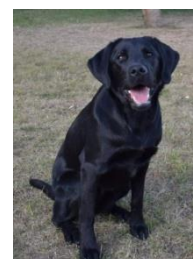
Je suis également bénévole à l'école Paul Corteville. Je vais, accompagnée de mon élève chien guide, sensibiliser les enfants dans les écoles et les salariés des entreprises à la non-voyance et au chien guide.

Mais, c'est dans l'accompagnement du déficient visuel avec son chien où j'ai vraiment pris toute la dimension de mon investissement dans l'association. Être présente pour l'aide à la détente de son chien, dans des déplacements, même parfois dans la vie quotidienne, m'a permis de relativiser ce qui m'arrive dans la vie de tous les jours, de prendre du recul ! Bien souvent, j'oublie le handicap de la personne que j'accompagne. On discute et on rit beaucoup. Je deviens un instant ses yeux pour lui décrire son environnement et c'est aussi beaucoup de bonheur d'être un peu ses yeux.

J'accueille actuellement ma 4^{ème} élève, Rolly qui a 10 mois. Label est à Paris, Niki à Dieppe, et Osis vient d'obtenir son CAG et sera remise début 2021. C'est à chaque fois une très belle aventure même si la séparation s'accompagne toujours de beaucoup d'émotion. C'est un peu comme une nounou qui garde des enfants !



NIKI



OSIS



ROLLY

L'Association a pour vocation d'améliorer la mobilité et renforcer l'autonomie des personnes non ou malvoyantes en remettant **GRATUITEMENT** des chiens guides d'aveugles, et des cannes blanches électroniques. Elle ne perçoit aucune subvention et ne vit que de la générosité du grand public. Le coût d'un chien guide est de 25000 euros. Le coût d'une remise de canne blanche électronique est de 5000 euros.

Plus d'information :

Association Chiens Guides d'Aveugles Centres Paul Corteville
295, rue de Lille – 59223 RONCQ

Tel : 03 20 68 59 62 – Site Internet : www.chien-guide.org

Facebook : Centres Paul Corteville – Association chiens Guides d'Aveugles

Parlons gros sous, cotisations syndicales et réductions d'impôts !

Sujet souvent aride, lorsqu'il est abordé dans le cadre syndical, le sujet financier est néanmoins essentiel ! Sans ressources, constituées pour l'essentiel par les cotisations syndicales¹, pas de moyens pour l'information, l'action revendicative, la défense individuelle ou le développement. Petit dossier donc, principalement consacré à vos cotisations et leur évolution en 2021, votre droit à crédit d'impôts et la destination de ces cotisations.

Prélèvements automatiques de cotisation (PAC),

Comme nous vous en avons informés dans le journal de juin dernier, ils passent depuis janvier 2021 à un rythme mensuel au lieu de trimestriel. Pour vous cela ne change rien au montant de votre cotisation mais ça permet de l'étaler sur un plus grand nombre de mois. Exemple : si vous avez une retraite annuelle (avant prélèvement à la source) de 20000 € vous avez une cotisation annuelle de 100 € soit 4 prélèvements trimestriels de 25 €, vous passerez donc en 2021 à 12 prélèvements mensuels de 8.33 €. Et si vous n'êtes pas encore au PAC n'hésitez pas à y passer en nous contactant (voir coordonnées au bas de la page 8).

➔ *Le prélèvement des cotisations (PAC) passe de trimestriel à mensuel et les cotisations augmenteront aussi de 1% à compter du 1^{er} janvier 2021. Les cotisations doivent représenter 0.50 % de l'ensemble des pensions, c'est une question d'équité*

Augmentation des cotisations :

En l'absence d'information des adhérents sur le montant de leurs retraites², les cotisations sont majorées chaque année d'un pourcentage fixé par le Conseil National Confédéral. Ce pourcentage a été fixé à 1%³ pour 2021 ; dans l'exemple ci-dessus l'adhérent verra passer sa cotisation annuelle à 101 € par an. Et rappelons que les cotisations syndicales bénéficient d'un crédit d'impôts de 66% ; toujours avec l'exemple ci-dessus la cotisation de 100 € ne vous coûtera en réalité que 34 €.

Comment calculer ma cotisation syndicale ?

On l'a écrit plus haut, elle est égale à 0.5% du montant de vos pensions, mais avec le prélèvement à la source, il est moins simple de retrouver ce montant. Pour cela il faut aller sur votre dernier avis d'imposition⁴ et retrouver ce montant dans la ligne « Pensions, retraites, rentes ».

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

Salaires.....	
Déduction 10% ou frais réels.....	
<u>Pensions, retraites, rentes.....</u>	
Abattement spécial de 10%.....	
Salaires, pensions, rentes nets.....	

Déclar. 1

Déclar. 2

20000
- 2000
18000

Crédit d'impôts au titre des cotisations syndicales

Concernant la campagne de déclaration d'impôts 2020 pour l'année 2019, les personnes effectuant leur déclaration en format papier n'avaient pas reçu le formulaire 2042 RIC1 permettant d'obtenir la déduction fiscale de 66% du total de leurs cotisations syndicales ou dons, prévue par la loi.



	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés <i>sauf option frais réels</i>	7AC	7AE	7AG

¹ Les ressources de la CFDT proviennent pour plus de 75% des cotisations syndicales, le reste est, pour une bonne part, constitué de subventions liées au dialogue social et donc à la représentativité de la CFDT. Plus d'informations sur <https://www.cfdt.fr/> onglet NOUS CONNAÎTRE, puis NOS COMPTES. Pour l'UTR la quasi-totalité de ses ressources proviennent de la part des cotisations syndicales qui lui reviennent.

² Vous pouvez aussi aller sur votre espace personnel : espace « adhérents » en haut à droite sur <https://www.cfdt.fr/> pour consulter vos données personnelles, le montant de vos cotisations et éventuellement les modifier.

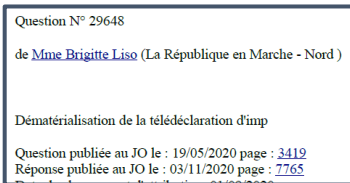
³ Ce pourcentage prend en compte l'augmentation des retraites ; pour faire rapide jusqu'à 2000 € mensuel elles augmentent de 1%, au-delà elles augmentent de 0.3%. Par souci de simplicité et compte-tenu de la modicité des sommes en jeu, la CFDT Retraités a décidé d'une augmentation de 1% pour tous.

⁴ Cet avis d'imposition peut être aussi retrouvé sur <https://www.impots.gouv.fr/> puis votre ESPACE PARTICULIER.

Début mai 2020, l'UTR ML a contacté par mail ou par téléphone tous les adhérents de notre UTR pour proposer une solution adaptée à chaque situation afin de faire imprimer ce formulaire.

Le 9 mai 2020, l'UTR ML a interpellé les députés et sénateurs de notre territoire pour dénoncer ce procédé inadmissible.

Rapidement, le 13 mai 2020, nous avons reçu une réponse de Madame Brigitte LISO députée de la 4^e circonscription. Dans son courrier, elle déclarait être "sensible" à cette situation et nous indiquait avoir interrogé le Ministre de l'Action et des Comptes Publics afin de mettre à la disposition des contribuables ce formulaire en format papier.



Enfin, par courrier du 4 novembre 2020, elle nous a transmis la réponse du Ministère de l'Action et des Comptes Publics, parue au journal officiel le 3 novembre 2020. En conclusion il est indiqué : "...Dans tous les cas, l'intégration des RIC1 dans les formulaires envoyés aux usagers, fera l'objet d'une attention particulière pour améliorer le dispositif en vue de la campagne de déclaration des revenus 2020, qui se tiendra au printemps 2021".

Bien sûr, dès réception de la déclaration papier de 2020, nous demandons aux adhérents de vérifier que ce formulaire 2042 RIC1 est bien joint et de nous indiquer tout manquement à cette promesse.

Nous vous rappelons également que même si vous êtes non imposable, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales que vous payez. Vous recevrez un chèque représentant 66 % du montant des cotisations syndicales.

Cette action montre qu'il est important, pour la CFDT Retraités, de continuer d'interpeler les députés qui nous représentent au sein de l'assemblée nationale, ce sont eux qui votent les lois, eux qui peuvent faire remonter nos revendications auprès des ministères.

Une action efficace de notre UTR au service de ses adhérents qui démontre l'utilité du syndicalisme, elle est mise en valeur dans un article du dernier Retraité Militant, journal de l'UCR, en page 14.

JD, MG

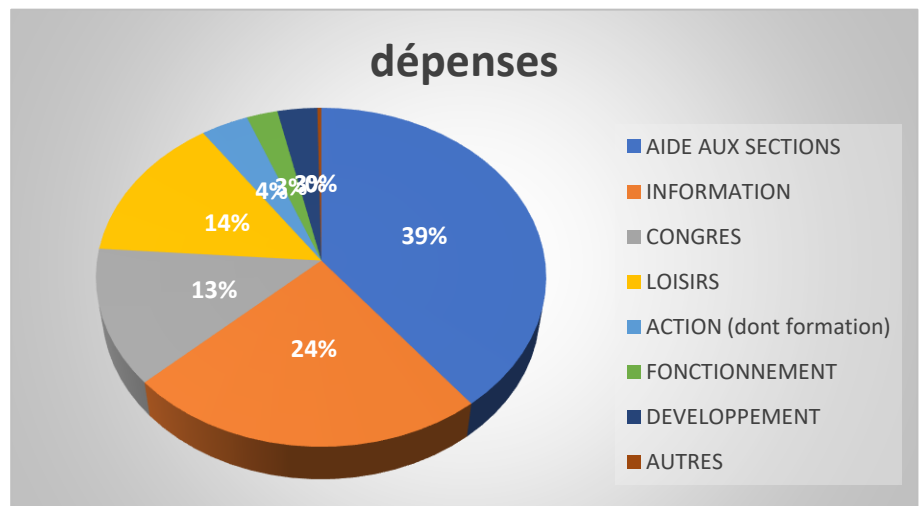
A quoi servent mes cotisations ?

Si les syndicats récupèrent 26% de leurs cotisations, chaque UTR (Union Territoriale de Retraités) en perçoit 37.5 %. Le reste des cotisations va à l'Union Confédérale des Retraités (17%), la confédération (6.5%), l'information (14%), le développement ou les Unions Fédérales de Retraités (15%).

Comment utilisons-nous ce qui nous revient ? La moitié des cotisations est donnée aux sections (Unions Locales ou Sections Syndicales de Retraités), les autres dépenses se répartissent entre l'information (Retraité Militant, le journal PLEINES PAGES à tous les adhérents), les congrès et les assemblées générales, les loisirs (avec une participation majoritaire des inscrits)

Voilà comment en 2019 se répartissaient nos 46 000 € de dépenses, en sachant que nous avons en recettes un peu plus de 35 000 € de cotisations, environ 5000 € de participations aux sorties, et plus de 8000 € d'autres recettes.

JD



Enquête EHPAD et aide à domicile

Au bulletin d'octobre 2020 était joint un questionnaire sur les EHPAD et les aides à domicile. Vous avez été plusieurs dizaines à répondre et nous vous en remercions.

En répondant à ce questionnaire vous nous donnez des renseignements qui pourront nous servir lors d'actions avec les syndicats santé sociaux, services ou Interco ainsi qu'à vous communiquer des informations pouvant vous concerner.



Afin que l'ensemble des réponses soit significatif de la totalité des adhérents de notre UTR, n'hésitez pas à nous envoyer vos réponses si vous ne l'aviez pas encore fait. Vous pouvez retrouver ce questionnaire sur notre site : <https://utr-cfdt-lille.fr/wp-content/uploads/2020/11/questionnaire-pour-adherents.doc>

Carte CEZAM (<https://www.cezam.fr/decouvrir-cezam>)

L'année 2020 n'a pas été très propice à l'utilisation de la carte CEZAM. Nous pouvons espérer que l'année qui vient nous laissera un peu plus de liberté et nous permettra de recommencer à nous distraire, nous cultiver,



Message destiné plus particulièrement aux nouveaux adhérents : à quoi sert la carte CEZAM ?

La carte CEZAM permet d'obtenir des réductions toute l'année chez les partenaires du groupe CEZAM (musées, salles de cinéma, parcs d'attraction, ...).

Plus de 140 000 offres pour vos loisirs et vacances. Des points billetterie présents sur toute la France.

La carte CEZAM est annuelle. Si vous souhaitez l'acquérir ou la renouveler pour 2021, ne contactez pas directement CEZAM Hauts de France, mais retournez le bon de commande joint au bulletin directement à : Pierre BEGHIN, 102 rue de Boulogne 59150 WATTRELOS, ou par internet à l'adresse de l'UTR Métropole Lilloise : metropolelilloise@retraites.cfdt.fr.

Comme les années précédentes la carte est offerte aux adhérents qui en font la demande, une participation de 2.00 € est demandée pour les conjoints et assimilés.

✂

CARTE CEZAM 2021 - BON DE COMMANDE

Nom – Prénom Adhérent :

Nom Prénom du conjoint :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Téléphone : Mobile :

Courriel :

Envoyer ce bon de commande impérativement :

par courriel : metropolelilloise@retraites.cfdt.fr

par courrier postal, uniquement à Pierre BEGHIN 102 rue de Boulogne 59150 WATTRELOS

La carte est gratuite pour les adhérents.

Son coût est de 2.00 € pour les conjoints et assimilés non adhérents (à joindre à la commande).

Le

Signature du demandeur

Contrat complémentaire santé UCR / MGEN Solutions

Un avantage pour tous les retraités CFDT

Les anciens adhérents à la CFDT Retraités savent, et cela fait plusieurs années, que l'UCR CFDT a souscrit à un contrat collectif pour une complémentaire santé dont tous les adhérents CFDT Retraités, et leurs conjoints, peuvent bénéficier.



En plus des remboursements indiqués dans la documentation remise aux adhérents, l'adhésion à ce contrat donne l'accès à plus de 8 000 opticiens Optistya et 4 000 audioprothésistes Audistya.

Depuis peu la MGEN propose toujours aux adhérents du contrat AZUR des services additionnels : téléconsultation médicale, service d'assistance médicale, service d'assistance, handicap, hospitalisation, prestation spéciale handicap, aide à domicile, service habitat.

Le principe du « Reste à charge zéro » ou « 100% santé » se met en place un peu à la fois. Il concerne trois domaines de la santé : le dentaire, l'optique et l'audition. En 2020, un certain nombre de remboursements ont été améliorés, mais en 2021 des « paniers » de soins ou de matériels seront remboursés intégralement conjointement par la sécu et les mutuelles.

Si vous êtes intéressés par la souscription à un contrat avec une vraie mutuelle, à des tarifs avantageux, n'hésitez pas à prendre contact avec Pierre BEGHIN, référent mutuelle de l'UTR ML, soit par courrier : 102 rue de Boulogne 59150 WATTRELOS, soit par internet metropoleilloise@retraites.cfdt.fr ou par téléphone 06 60 44 16 00.

ATTENTION. Depuis le 1er décembre vous n'êtes plus obligé d'attendre la date anniversaire de votre contrat. Si vous optez pour ce contrat de couverture santé et que vous êtes déjà adhérent à un autre organisme, la résiliation peut intervenir à tout moment (sous réserve d'avoir ce contrat depuis au moins un an).

Tarifs 2021 de la nouvelle gamme AZUR : Vous trouverez ci-dessous le montant des cotisations mensuelles

	AZUR 1	AZUR 2	AZUR 3	AZUR 4
Isolé Isolé	44,38 €	69,44 €	89,32 €	109,18 €
Duo	82,23 €	128,15 €	165,20 €	202,25 €
Famille	98,08 €	152,49 €	196,52 €	240,55 €

L'ARHOS ou la mémoire de la CFDT Hauts de France

L'ARHOS (association régionale d'histoire ouvrière et sociale) composée de bénévoles CFDT, est chargée de préserver l'histoire syndicale et la faire connaître. Elle s'est donné trois missions :



- Préserver les archives syndicales**
 L' ARHOS assure une mission d'expertise et de conseil sur la conservation des archives auprès de toutes les organisations CFDT dans le Nord – Pas de Calais.
- Mettre en valeur les parcours et engagements de syndicalistes de notre région :**
 Au-delà de l'histoire des structures, l'ARHOS a pour mission de garder trace de leurs parcours, leurs engagements, leurs actions ...des histoires de vies syndicales souvent mal connues...
- Transmettre aux nouvelles générations notre histoire commune :**
 Cette histoire du passé est porteuse de l'originalité de la CFDT : l'émancipation des salariés, la solidarité, la démocratie continuent aujourd'hui comme hier à inspirer ses choix et ses actions.

Plus d'informations sur le site de l'ARHOS, dont notre UTR est membre, <http://cfdthistoire-5962.fr/>, et on peut adhérer à titre individuel à partir de 20 € (voir sur le site).

CONGRES BOUSBECQUE (25 mars 2021)



Au moment où nous écrivons ces lignes, début janvier, nous ne savons pas encore si notre congrès aura bien lieu à la date prévue et ce sera le conseil qui, sur proposition du bureau, décidera durant le mois de janvier de son report ou pas. Nous espérons qu'en cas de report, ce sera encore au printemps de cette année, dans un contexte moins lourd. Cela nous permettra de mieux profiter de la salle LE FOYER à BOUSBECQUE que nous avons visitée en octobre afin de parfaire notre organisation. Depuis le dernier journal (octobre), Bureau et Conseil ont travaillé pour proposer et adopter les rapports d'activité, avant-projet de résolution et d'autres textes. L'ensemble des documents est actuellement discuté au sein des sections et des propositions d'amendements pourront être faites. Le calendrier des différents moments et instances (voir agenda) a été défini, mais sera bien sûr adapté en fonction de la décision de report ou pas.

AGENDA

ATTENTION ! Toutes nos activités sont remises en cause par la pandémie et celles de notre UTR n'y échappent pas ; de nombreuses activités de l'agenda 2020 ont été annulées ou reportées. Depuis la rentrée de septembre, quelques réunions ont eu lieu en présentiel puis à distance, et nous vous informerons de la création, du maintien ou non, de réunions ou actions qui pourraient se tenir. Cette information sera envoyée par mél ou par un autre moyen (appel, courrier).

Jeudi 25 mars 2021 congrès statutaire de notre UTR à BOUSBECQUE.

Pour information : calendrier de nos instances du premier semestre 2021 :

Bureaux de l'UTR : lundi 25 janvier, vendredi 19 février, lundi 6 avril, lundi 10 mai, lundi 7 juin ;

Conseils de l'UTR : lundi 8 février, lundi 15 mars, mardi 25 mai.

Préparation congrès (*) avant 25 janvier : débat sur la résolution et constitution des amendements ;
1^{er} février : commission des résolutions ; conseil du 8 février : décision sur projet de résolution, amendements retenus, candidatures collègue B,

**ce calendrier sera remis à jour en cas de report du congrès*

Ce journal est le vôtre. Peut-être êtes-vous engagé·e dans une association (solidarité, environnement ...) et vous souhaiteriez partager votre expérience. Contactez-nous pour un possible article. Et dans le cadre des actions et réunions de notre UTR n'oubliez pas de faire des comptes-rendus qui pourraient donner lieu à articles.

Appel à candidature : après avoir participé à la commission info-com depuis 2017, en particulier pour la conception de la nouvelle maquette de notre journal lancé en janvier 2018, Bernadette PEIGNAT n'assurera plus la relecture des articles. Nous la remercions pour ce travail qu'elle a assuré avec efficacité depuis le début et nous sollicitons les adhérents qui seraient intéressés de reprendre le flambeau. Il s'agit de repérer *fautes* d'orthographe et de grammaire mais aussi donner plus de fluidité à l'expression.

PLEINES PAGES SUR L'UTR

Magazine de l'Union Territoriale des Retraités CFDT Métropole Lilloise 254 Bd de l'Usine 59000-Lille
ISSN 2606-9628 -

Directrice de la publication : Michèle GANNE – **Rédacteur en chef :** Jacques DEVODDERE - **Maquettage :** Ghislaine DHELLIN
Relecture : Bernadette PEIGNAT - **Ont participé à la rédaction de ce journal :** Pierre BEGHIN, Jean-Luc DEROO, Jacques DEVODDERE, Ghislaine DHELLIN, Michèle GANNE, Martine WARNIER.

Abonnement 8 € - le n° 2€

Impression : Olivier Julien JOPUB – 62460 Divion –

L'entreprise qui a imprimé ce journal l'a fait sur papier recyclé avec des encres végétales

